

Mise à jour sur les programmes de lutte contre l'itinérance en Ontario



À propos du présent document

Établi en vertu de la *Loi de 2013 sur le directeur de la responsabilité financière*, le Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario (BRF) a pour mandat de fournir une analyse indépendante de la situation financière de la province, des tendances de l'économie provinciale et de toute autre question d'intérêt pour l'Assemblée législative de l'Ontario.

Préparé par :

[Ava Rahbari](#) (analyste financière) et [Michelle Gordon](#) (chef de l'analyse financière), sous la direction de [Matt Gurnham](#) (directeur de l'analyse financière) et [Luan Ngo](#) (analyste financier en chef).

Le présent rapport se fonde sur des données publiques et des renseignements fournis par le ministère des Affaires municipales et du Logement.

Conformément au mandat du BRF visant à fournir à l'Assemblée législative de l'Ontario une analyse économique et financière indépendante, ce rapport ne fait aucune recommandation.



BRF

Bureau de la responsabilité
financière de l'Ontario



Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario

2, rue Bloor Ouest, bureau 900, Toronto (Ontario) M4W 3E2 | fao-on.org/fr | info@fao-on.org | 416-644-0702

Ce document est également disponible en format accessible et peut être téléchargé au format PDF depuis notre site Web.

ISBN 978-1-0491-0081-4

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2026

Table des matières

1. Résumé	1
2. Introduction	6
Portée	7
Méthodologie et sources	7
3. Les dépenses de la province dans les programmes de lutte contre l'itinérance	9
Dépenses par période	9
Dépenses par programme	11
Dépenses par catégorie de services opérationnels	14
Dépenses par objectif	16
4. Ménages bénéficiaires des programmes de lutte contre l'itinérance	18
Ménages bénéficiaires, par période	18
Ménages bénéficiaires, par programme	19
Ménages bénéficiaires, par catégorie de services opérationnels	21
Ménages bénéficiaires, par objectif	22
5. La population en situation d'itinérance en Ontario	24
Tendances historiques et perspectives	24
Données sur la population en situation d'itinérance	26

1. Résumé

- Le gouvernement de l'Ontario (la province) offre, par l'entremise du ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML), des programmes de lutte contre l'itinérance en collaboration avec les municipalités. Ces programmes financent les refuges d'urgence; le logement avec services de soutien; l'aide au logement, notamment les banques d'aide au loyer et l'aide à trouver un logement; ainsi que l'approche communautaire et les services de soutien.
- À la demande d'un membre de l'Assemblée législative de l'Ontario, ce rapport passe en revue les dépenses historiques et projetées de la province dans les programmes de prévention de l'itinérance, estime le nombre de ménages bénéficiaires et établit des projections sur la population connue pour être en situation d'itinérance en Ontario jusqu'en 2028-2029.

Dépenses de la province dans les programmes de lutte contre l'itinérance

- En dollars nominaux (c'est-à-dire, non indexés à l'inflation), les dépenses provinciales¹ consacrées aux programmes de lutte contre l'itinérance sont passées de 297 millions de dollars en 2013-2014 à un montant prévu de 708 millions de dollars en 2028-2029, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 6,0 %.
- Après rajustement en fonction de l'inflation (c'est-à-dire en dollars réels de 2026-2027), les dépenses provinciales consacrées aux programmes de lutte contre l'itinérance devraient passer de 407 millions de dollars en 2013-2014 à 681 millions de dollars en 2028-2029, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 3,5 %.
- Le BRF classe les dépenses de la province dans les programmes de lutte contre l'itinérance dans deux catégories : les **dépenses dans les programmes de base**, qui comprennent le Programme de prévention de l'itinérance (PPI), le Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones (PLSSA) et leurs prédécesseurs, et les **dépenses à durée déterminée**, qui comprennent le financement accordé en réponse à la pandémie de COVID-19 ou dans le cadre d'ententes de financement spécifiques entre les provinces et les municipalités.
 - Les dépenses dans les programmes de base de lutte contre l'itinérance ont augmenté pour passer de 297 millions de dollars en 2013-2014 à 701 millions de dollars en 2025-2026. Cette augmentation s'explique en grande partie par la croissance du PPI. À l'avenir, le BRF prévoit que les dépenses dans programmes de base de lutte contre l'itinérance passeront à 708 millions de dollars en 2026-2027 et resteront inchangées jusqu'en 2028-2029. Les dépenses au titre du PPI et du PLSSA devraient s'élever respectivement à 664 millions et à 44 millions de dollars en 2026-2027, et se maintenir à ces niveaux jusqu'en 2028-2029.
 - Les dépenses de durée limitée dans les programmes de lutte contre l'itinérance se sont élevées à 1,2 milliard de dollars dans le cadre du Fonds de secours pour les services sociaux de l'Ontario de 2020-2021 à 2022-2023, lequel a offert du soutien aux municipalités et aux fournisseurs de services pour les refuges, les banques alimentaires et d'autres services pendant la pandémie. En 2023-2024, la province a annoncé le nouvel accord pour Toronto et l'accord Ontario-Ottawa, qui prévoyaient un soutien supplémentaire pour toute une gamme de services,

¹ Dans ce document, les « dépenses de la province » désignent les dépenses du MAML dans les programmes de lutte contre l'itinérance. Ce terme exclut les dépenses dans les programmes liés à l'itinérance engagées par d'autres ministères de la province, et d'autres dépenses directes par le gouvernement fédéral et les municipalités.

y compris les refuges pour personnes en situation d'itinérance. Ces deux accords ont permis de débloquer 240 millions de dollars en 2023-2024 et 2024-2025 et jusqu'à 240 millions de dollars en 2026-2027.

- Le BRF définit trois objectifs principaux pour les programmes provinciaux de lutte contre l'itinérance : empêcher les ménages à risque de se retrouver en situation d'itinérance; offrir un soutien immédiat visant à stabiliser la situation des ménages en situation d'itinérance; et fournir un logement et une aide liée au logement afin d'aider les ménages à sortir de l'itinérance.
 - Le **soutien de prévention** aide les ménages à risque d'être en situation d'itinérance à conserver leur logement ou à éviter de se retrouver à nouveau sans abri, et prévoir des mesures de soutien communautaire adaptées, des logements avec services de soutien et de l'aide au logement. Les dépenses sont passées de 223 millions de dollars en 2022-2023 à 287 millions de dollars en 2025-2026, sous l'effet des investissements dans le logement avec services de soutien, et ont représenté 41,0 % des dépenses en 2025-2026. Le BRF prévoit que les dépenses augmenteront pour passer à 291 millions de dollars en 2026-2027 et demeureront inchangées jusqu'en 2028-2029.
 - Le **soutien de stabilisation** répond aux besoins immédiats en matière d'hébergement et aux besoins essentiels des ménages en situation d'itinérance, notamment par l'entremise de refuges d'urgence et de mesures de soutien communautaires liées à la santé. Les dépenses sont passées de 346 millions de dollars en 2022-2023 à 565 millions de dollars en 2024-2025 en raison d'un financement des refuges à durée limitée, puis ont diminué pour s'établir à 304 millions de dollars en 2025-2026, ce qui représentait 43,5 % des dépenses de cette année-là. Le BRF prévoit que les dépenses atteindront 546 millions de dollars en 2026-2027, avant de redescendre à 306 millions de dollars en 2027-2028 et en 2028-2029.
 - L'**aide au logement et les autres formes d'aide visant à aider les ménages à sortir de l'itinérance** comprennent le logement de longue durée, le logement de transition et le logement avec services de soutien, ainsi que d'autres formes d'aide au logement, tant financières que non financières. Les dépenses sont passées de 86 millions de dollars en 2022-2023 à 109 millions de dollars en 2025-2026 et ont représenté 15,6 % des dépenses cette année-là. Le BRF prévoit que les dépenses augmenteront pour passer à 110 millions de dollars en 2026-2027 et demeureront inchangées jusqu'en 2028-2029.

Ménages bénéficiaires des programmes de lutte contre l'itinérance

- Le nombre de ménages bénéficiant des programmes provinciaux de lutte contre l'itinérance devrait passer d'environ 174 063 ménages en 2022-2023 à 187 205 ménages en 2028-2029.
 - De 2022-2023 à 2023-2024, le nombre de ménages pris en charge a augmenté de 23,6 % pour atteindre 215 097, à la suite d'une hausse importante des dépenses provinciales.
 - De 2023-2024 à 2025-2026, le nombre de ménages aidés par les programmes provinciaux de lutte contre l'itinérance a diminué à un taux annuel moyen de 2,4 %, pour s'établir à 204 876. À l'avenir, le BRF estime que le nombre de ménages bénéficiant d'un soutien continuera de diminuer, à un taux annuel moyen de 3,0 %, pour s'établir à 187 205 en 2028-2029. Cette baisse prévue est principalement attribuable à l'échéance des dépenses à durée déterminée et à la diminution des dépenses des programmes de base, ajustées en fonction de l'inflation.

- Selon les objectifs de soutien :
 - Le BRF estime que 104 147 ménages ont bénéficié de mesures de prévention en 2025-2026, une hausse de 7,5 % par rapport aux 96 906 ménages aidés en 2022-2023. À l'avenir, le BRF prévoit que le nombre de ménages bénéficiant de mesures de prévention diminuera pour s'établir à 99 064 en 2028-2029, conformément à la baisse prévue des dépenses ajustées en fonction de l'inflation.
 - Le BRF estime que les mesures de stabilisation destinées aux ménages en situation d'itinérance ont aidé 86 722 ménages en 2025-2026, une augmentation de 23,5 % par rapport aux 70 192 ménages aidés en 2022-2023, en grande partie en raison du financement à durée déterminée prévu dans le cadre du nouvel accord entre l'Ontario et Toronto et de l'accord Ontario-Ottawa. À l'avenir, le BRF prévoit que le nombre de ménages soutenus diminuera pour s'établir à 77 348 en 2028-2029, en grande partie en raison de la fin du financement à durée déterminée.
 - En 2025-2026, 25 753 ménages ont bénéficié d'une aide au logement et d'autres formes de soutien pour les aider à sortir de l'itinérance, ce qui représente une augmentation de 65,4 % par rapport aux 15 565 ménages pris en charge en 2022-2023. À l'avenir, le BRF prévoit que le nombre de ménages bénéficiant d'une aide au logement et d'autres formes d'aide visant à les aider à sortir de l'itinérance diminuera pour s'établir à 24 464 en 2028-2029, conformément à la baisse prévue des dépenses ajustées en fonction de l'inflation.

La population en situation d'itinérance en Ontario

- En mars 2021, la province a exigé que les municipalités de l'Ontario mettent en œuvre une liste nominative afin d'énumérer et de saisir les données démographiques concernant leur population en situation d'itinérance et d'aider les personnes dans cette situation à accéder aux services et aux organismes de soutien. Il est important de noter que la liste nominative représente la population « connue » en situation d'itinérance en Ontario et ne reflète pas l'ensemble de la population en situation d'itinérance. Cela s'explique par la présence de personnes en situation d'itinérance cachée, dont les municipalités n'ont pas connaissance, ainsi que de personnes qui n'ont pas consenti à figurer sur la liste nominative.
- Selon la liste nominative en 2022-2023, on comptait en Ontario 62 252 personnes identifiées ayant vécu une situation d'itinérance à un moment donné au cours de l'année. Le BRF estime que la population identifiée en situation d'itinérance passera à 88 859 personnes en 2028-2029.
- De 2022-2023 à 2025-2026, la population connue en situation d'itinérance au cours d'une année donnée a augmenté pour passer de 62 252 personnes à environ 76 741 personnes, soit une augmentation de 14 489 personnes (23,3 %). Parmi les facteurs ayant contribué à cette augmentation au cours de cette période, on peut citer :
 - La régression de l'abordabilité du logement : le loyer médian du marché a augmenté de 19,3 % au total de 2022-2023 à 2025-2026, dépassant la croissance totale estimée à 14,1 % du revenu par ménage pour les ménages à revenu faible ou modeste.
 - Une forte croissance démographique : la croissance démographique s'est élevée à 6,2 % au total de 2022-2023 à 2025-2026. En particulier, l'arrivée de demandeurs d'asile a exercé une pression sur les réseaux municipaux d'hébergement d'urgence dans plusieurs grands centres urbains en 2023-2024 et 2024-2025, car l'offre de logements de transition financés par le gouvernement fédéral n'a pas, au départ, suivi le rythme de la demande.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- L'élargissement des mesures provinciales de soutien en matière d'itinérance et de logement : le nombre de ménages bénéficiant des programmes provinciaux de lutte contre l'itinérance est passé de 174 063 en 2022-2023 à 204 876 en 2025-2026, soit une hausse de 17,7 %, tandis que les mesures provinciales de soutien au logement destinées aux personnes en situation d'itinérance ont augmenté de 20,0 %².
- Une augmentation des mesures de soutien financées par le gouvernement fédéral à l'intention des demandeurs d'asile en 2025-2026 : cela a contribué à une réduction significative du nombre de demandeurs d'asile dans les refuges d'urgence.
- À l'avenir, le BRF prévoit que le nombre total de personnes en situation d'itinérance recensées au cours d'une année donnée augmentera de 12 118 personnes, passant de 76 741 en 2025-2026 à 88 859 en 2028-2029. Cela représente une croissance totale de 15,8 % sur cette période, inférieure à la croissance totale de 23,3 % observée de 2022-2023 à 2025-2026. Parmi les facteurs qui devraient contribuer au ralentissement de la croissance au cours de la période de projection, on peut citer :
 - Un ralentissement de la croissance démographique : la population de l'Ontario devrait augmenter de 0,5 % au total de 2025-2026 à 2028-2029, soit un rythme plus lent que la croissance totale de 6,2 % enregistrée de 2022-2023 à 2025-2026.
 - L'amélioration de l'accessibilité au logement : le revenu par ménage des ménages à revenu faible ou modeste devrait augmenter de 9,0 % au total de 2025-2026 à 2028-2029, dépassant ainsi la croissance prévue du loyer médian du marché, qui s'établit à 7,3 % sur cette période.

Ces facteurs devraient être partiellement contrebalancés par :

- La diminution du soutien offert par les programmes provinciaux de lutte contre l'itinérance : le nombre de ménages bénéficiant du soutien des programmes provinciaux de lutte contre l'itinérance devrait passer de 204 876 en 2025-2026 à 187 205 en 2028-2029, soit une baisse de 8,6 %, comparativement à une hausse de 17,7 % observée entre 2022-2023 et 2025-2026.
- Le ralentissement de la croissance des aides provinciales au logement destinées aux personnes en situation d'itinérance : de 2025-2026 à 2028-2029, le BRF prévoit que le nombre de personnes en situation d'itinérance bénéficiant des programmes provinciaux de logement augmentera de 12,9 % au total, soit un rythme plus lent que la croissance de 20,0 % enregistrée de 2022-2023 à 2025-2026³.

Données sur la population en situation d'itinérance

- L'itinérance peut résulter d'une combinaison de facteurs tels que les difficultés financières, les problèmes de logement, les situations relationnelles et familiales, les problèmes de santé, les déménagements et autres incidents. Statistique Canada a indiqué que les facteurs d'itinérance les plus courants au Canada comprenaient les difficultés financières (41,8 %), les problèmes relationnels (36,9 %) et la fuite face à la violence (13,3 %).

² La bonification de l'Allocation Canada-Ontario pour le logement a entraîné la croissance des mesures provinciales de soutien au logement pour les personnes en situation d'itinérance. Pour plus d'information sur l'ACOL, veuillez consulter le document du BRF intitulé [Mise à jour sur les programmes de logement subventionné en Ontario](#).

³ On prévoit que le ralentissement de la croissance des mesures provinciales de soutien au logement destinées aux personnes en situation d'itinérance sera attribuable à une expansion plus lente du programme ACOL. Pour plus d'information sur l'ACOL, veuillez consulter le document du BRF intitulé [Mise à jour sur les programmes de logement subventionné en Ontario](#).

- En 2024-2025, dernière année pour laquelle des données sont disponibles, la liste nominative a recensé 73 414 personnes en situation d'itinérance en Ontario, dont :
 - 35 339 personnes (48,1 %) étaient en situation d'itinérance chronique⁴;
 - 9 803 (13,4 %) étaient des jeunes⁵;
 - 9 695 (soit 13,2 %) se sont identifiées comme autochtones.
- La liste nominative recense les personnes en situation d'itinérance par région de gestion des services. La majorité des personnes en situation d'itinérance en Ontario se trouve dans les grands centres urbains. En 2024-2025, la ville de Toronto a enregistré le plus grand nombre de personnes en situation d'itinérance, soit 19 462. Venaient ensuite la ville d'Ottawa (9 431), la ville de London (4 576), la ville de Windsor (4 007), la ville de Hamilton (3 744), le comté de Simcoe (3 504), la municipalité régionale de Peel (3 279), la municipalité régionale de Niagara (2 709), la municipalité régionale de York (2 493) et la municipalité régionale de Durham (1 987). Les 37 autres régions de gestion des services ont dénombré un total de 18 222 personnes en situation d'itinérance en 2024-2025.
- Après rajustement en fonction de la taille de la population, quatre des dix régions de gestion des services présentant les taux d'itinérance les plus élevés se trouvaient dans le Nord de l'Ontario. Le taux d'itinérance le plus élevé en 2024-2025 a été enregistré dans le district de Cochrane, lequel comptait 1 097 personnes en situation d'itinérance pour 100 000 habitants. Venaient ensuite le district de Rainy River (834), la ville de Windsor (824), la ville d'Ottawa (809), le district de Nipissing (804), la ville de Brantford (793), la ville de London (787), la ville de Kingston (695), le comté de Lennox et Addington (649) et le district de Thunder Bay (604). Les 37 zones de gestion des services restantes affichaient un taux moyen de 374 personnes en situation d'itinérance pour 100 000 habitants.

⁴ L'itinérance chronique désigne les personnes qui sont actuellement sans abri et qui l'ont été pendant au moins six mois au cours de la dernière année. L'itinérance chronique est associée à des périodes d'itinérance plus longues, à des risques accrus de préjudice et à des besoins de soutien plus complexes, notamment en matière de maladie mentale, de consommation de substances et de handicaps.

⁵ Le terme « jeunes » désigne les personnes en situation d'itinérance âgées de moins de 25 ans et vivant de façon indépendante de leurs parents ou de leurs aidants.

2. Introduction

L'itinérance désigne l'état dans lequel une personne ou une famille « qui n'a pas de logement stable, permanent et adéquat, ni la perspective immédiate, les moyens et la capacité d'en obtenir un. »⁶ Les personnes ou les familles en situation d'itinérance peuvent se retrouver dans diverses situations de vie : elles peuvent notamment séjourner temporairement chez des amis ou des proches, séjourner temporairement dans des refuges ou vivre sans abri.

Le gouvernement de l'Ontario (la province) offre, par l'entremise du ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML), des programmes de lutte contre l'itinérance en collaboration avec les municipalités⁷. Les programmes provinciaux de lutte contre l'itinérance financent les refuges d'urgence; le logement avec services de soutien; l'aide au logement, notamment les banques d'aide au loyer et l'aide à trouver un logement; ainsi que l'approche communautaire et les services de soutien.

En mars 2021, le BRF a publié un rapport intitulé *Programmes de logement et de lutte contre l'itinérance en Ontario*, lequel passe en revue les programmes de logement subventionné et de lutte contre l'itinérance de la province. À la demande d'un membre de l'Assemblée législative de l'Ontario, ce rapport ainsi que le rapport de mars 2026 intitulé *Mise à jour sur les programmes de logement subventionné en Ontario*, présentent une mise à jour du rapport de 2021. Ce rapport passe en revue les dépenses historiques et projetées des programmes de lutte contre l'itinérance de la province, estime le nombre historique et projeté de ménages aidés par ces programmes et présente des projections de la population connue pour être en situation d'itinérance jusqu'en 2028-2029.

La structure du rapport est la suivante :

- Le chapitre 3 passe en revue les dépenses historiques et projetées par le BRF que la province engage dans les programmes de lutte contre l'itinérance, notamment en dollars nominaux et réels de 2013-2014 à 2028-2029, ainsi que par catégorie de services opérationnels et par objectif de 2022-2023 à 2028-2029.
- Le chapitre 4 passe en revue le nombre de ménages historique et projeté par le BRF appuyés par les programmes de lutte contre l'itinérance de 2022-2023 à 2028-2029, notamment par période, programme, catégorie de services opérationnels et objectif.
- Le chapitre 5 passe en revue le nombre de personnes en situation d'itinérance et fait état de la projection du BRF en matière d'itinérance jusqu'en 2028-2029. Ce chapitre présente également des données sur la population en situation d'itinérance en Ontario, notamment les causes de l'itinérance, les types d'itinérance ainsi que les caractéristiques démographiques et régionales de l'itinérance.

⁶ [Homelessness Prevention Program \(HPP\) Guidelines](#) (en anglais seulement) avril 2022.

⁷ Le MAML supervise les services de lutte contre l'itinérance en Ontario aux termes de la Loi de 2011 sur les services de logement. Le gouvernement fédéral et les municipalités offrent également des services de lutte contre l'itinérance à l'extérieur du cadre provincial.

Portée

Le présent rapport porte sur les programmes de lutte contre l'itinérance régis par le ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML). Les services de lutte contre l'itinérance fédéraux et municipaux⁸ qui sont offerts hors du cadre provincial ne sont pas examinés dans ce rapport⁹. En outre, d'autres programmes provinciaux qui ont une incidence sur les ménages en situation d'itinérance, mais qui ne visent pas spécifiquement les ménages en situation d'itinérance sont, de manière générale, hors de la portée des chapitres 3 et 4 du présent rapport. Ils comprennent des programmes de logement subventionné comme l'Allocation Canada-Ontario pour le logement, Ontario au travail, le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, les programmes de logement avec services de soutien visant les personnes aux prises avec une dépendance, des troubles de santé mentale ou du développement, des refuges pour femmes victimes de violence ainsi que les carrefours d'aide aux personnes en situation d'itinérance et de lutte contre les dépendances.

Méthodologie et sources

L'analyse du BRF des dépenses des programmes provinciaux de lutte contre l'itinérance et des ménages bénéficiaires est fondée sur des données fournies par le ministère des Affaires municipales et du Logement. Le BRF projette le nombre de ménages bénéficiaires de ces programmes de 2025-2026 à 2028-2029 en se fondant sur le plan de dépenses du MAML du budget de l'Ontario de 2026.

L'analyse du BRF de la population connue en situation d'itinérance en Ontario est fondée sur la liste nominative de la province. En mars 2021, la province a exigé que les municipalités de l'Ontario mettent en œuvre une liste nominative afin d'énumérer et de saisir les données démographiques concernant leur population en situation d'itinérance et d'aider les personnes dans cette situation à accéder aux services et aux organismes de soutien. La liste nominative présente des limites importantes : une sous-représentation potentielle de la population totale en situation d'itinérance, y compris des personnes qui n'ont pas consenti à figurer sur la liste nominative, ainsi que des personnes en situation d'itinérance cachée dont les municipalités ignorent l'existence¹⁰; le décompte en double dans la liste nominative des personnes qui ont déménagé d'une municipalité à l'autre; ainsi que les modifications et raffinements aux processus de collecte des données apportés par les municipalités pouvant réduire la comparabilité des données au fil du temps.

⁸ Dans le présent rapport, le terme « municipalités » fait référence aux administrations municipales et aux administrateurs de programmes autochtones, selon le cas.

⁹ Des exemples de programmes de lutte contre l'itinérance fédéraux tombant hors du cadre provincial sont le programme Vers un chez-soi, l'Initiative de lutte contre l'itinérance hors refuge et les campements ainsi que le Programme d'aide au logement provisoire.

¹⁰ Par exemple, la ville de Toronto estime que 18 % des personnes en situation d'itinérance à Toronto échappent aux données des refuges. Voir le document de la ville de Toronto, Shelter System Flow Data.

La projection du BRF du nombre total de personnes en situation d'itinérance en Ontario est fondée sur un modèle de type flux et stock qui projette le nombre de personnes qui tombent en situation d'itinérance ou qui s'en sortent. Ce modèle compare les prévisions du BRF du revenu et du loyer des ménages, lesquels ont une incidence sur l'abordabilité du logement, la charge de cas du programme Ontario au travail, qui est en soi un indicateur clé de la pauvreté, ainsi que la capacité du programme provincial de logement et de lutte contre l'itinérance¹¹, laquelle a une influence sur la sortie de l'itinérance. Les modèles du BRF utilisent des données provenant du recensement de 2021, de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2023, des prévisions économiques du BRF présentées dans les Perspectives économiques et budgétaires de l'hiver 2026¹², du plan de dépenses du budget de l'Ontario de 2026, et d'autres sources, notamment les dernières données disponibles sur l'itinérance produites à l'échelon municipal. Des renseignements supplémentaires sur la méthodologie du BRF sont disponibles sur demande.

¹¹ Les programmes de logement provinciaux comprennent les programmes de logement subventionné du MAML comme le programme de loyer proportionné au revenu et l'Allocation Canada-Ontario pour le logement (ACOL), ainsi que les programmes de logement avec services de soutien, de soins de longue durée et de vie autonome gérés respectivement par les ministères de la Santé, des Soins de longue durée ainsi que des Services à l'enfance et des services sociaux et communautaires.

¹² Voir [Perspectives économiques et budgétaires, hiver 2026](#), BRF.

3. Les dépenses de la province dans les programmes de lutte contre l'itinérance

Ce chapitre analyse les dépenses de la province historiques et projetées par le BRF dans les programmes de lutte contre l'itinérance durant la période allant de 2013-2014 à 2028-2029, notamment par période, programme, catégorie de services opérationnels et objectif. Dans ce chapitre, le terme « dépenses de la province » désigne les dépenses engagées par le ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML) dans les programmes de lutte contre l'itinérance, parfois appelés programmes de prévention de l'itinérance; il exclut les dépenses dans les programmes connexes mis en œuvre par d'autres ministères de la province, ainsi que les dépenses directement engagées par le gouvernement fédéral et les municipalités¹³.

Dépenses par période

En dollars nominaux (c'est-à-dire, non indexés à l'inflation), les dépenses provinciales consacrées aux programmes de lutte contre l'itinérance sont passées de 297 millions de dollars en 2013-2014 à un montant prévu de 708 millions de dollars en 2028-2029, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 6,0 %.

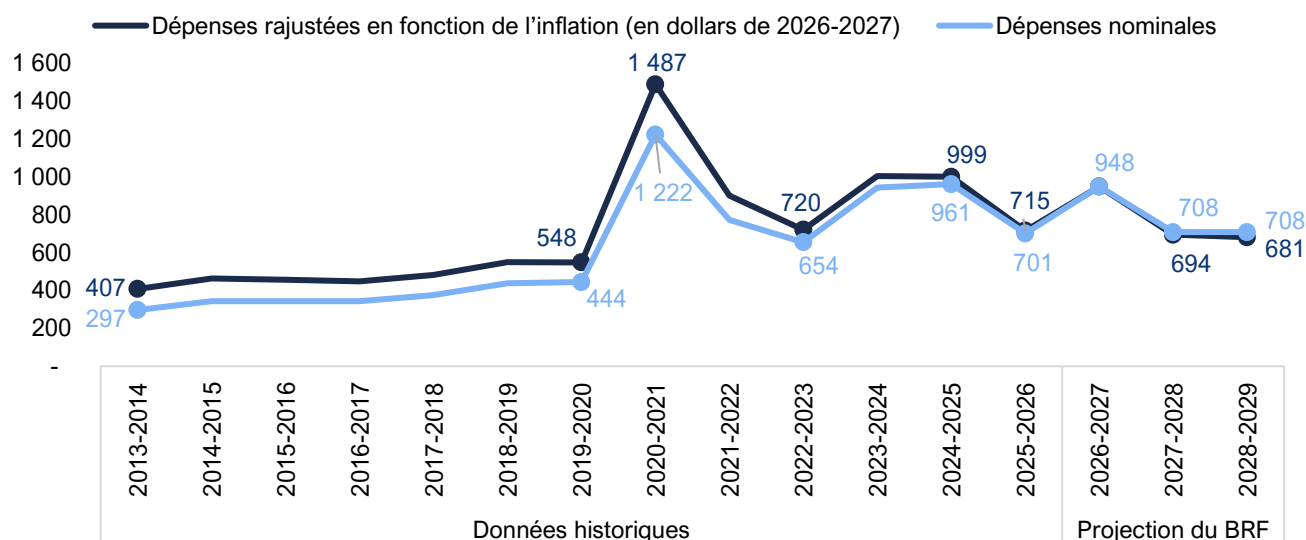
Après rajustement en fonction de l'inflation (c'est-à-dire en dollars réels de 2026-2027), les dépenses provinciales consacrées aux programmes de lutte contre l'itinérance devraient passer de 407 millions de dollars en 2013-2014 à 681 millions de dollars en 2028-2029, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 3,5 %.

¹³ Le BRF estime que les dépenses provinciales représentent la majeure partie des dépenses totales consacrées à la lutte contre l'itinérance en Ontario par l'ensemble des ordres de gouvernement. De 2019-2020 à 2024-2025, les dépenses provinciales ont représenté environ 57 % des dépenses totales consacrées aux programmes de lutte contre l'itinérance en Ontario, le gouvernement fédéral et les municipalités fournissant respectivement les 18 % et 24 % restants. Source : Estimation du BRF à partir des renseignements fournis par le MAML et l'Association des municipalités de l'Ontario, *Municipalities Under Pressure* (en anglais seulement), 9 janvier 2025.

Figure 3.1

Dépenses nominales et historiques indexées à l'inflation et dépenses projetées par le BRF dans les programmes de lutte contre l'itinérance, de 2013-2014 à 2028-2029

(en millions de dollars)



Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par le MAML.

En valeur nominale, on distingue deux périodes distinctes dans l'évolution historique des dépenses consacrées aux programmes de lutte contre l'itinérance de 2013-2014 à 2025-2026. Durant la première période, les dépenses de la province dans les programmes de lutte contre l'itinérance ont augmenté à un taux annuel moyen de 6,9 %, pour passer de 297 millions de dollars en 2013-2014 à 444 millions de dollars en 2019-2020. Au cours de la deuxième période allant de 2019-2020 à 2025-2026, les dépenses provinciales consacrées aux programmes de lutte contre l'itinérance ont connu d'importantes fluctuations en raison de la mise en place et de l'échéance de plusieurs programmes à durée déterminée. Durant cette période, les dépenses ont culminé à 1,2 milliard de dollars en 2020-2021, puis se sont établies dans une fourchette allant de 654 millions de dollars en 2022-2023 à 961 millions de dollars en 2024-2025. Le BRF estime qu'en 2025-2026, la province engagera 701 millions de dollars en dépenses dans les programmes de lutte contre l'itinérance, ce qui produira un taux de croissance annuel moyen de 7,9 % de 2019-2020 à 2025-2026. À l'avenir, le BRF prévoit des dépenses liées à l'itinérance de 948 millions de dollars pour 2026-2027, qui devraient baisser pour atteindre 708 millions de dollars en 2027-2028 et 2028-2029, principalement en raison de l'échéance des dépenses à durée déterminée après 2026-2027.

Après ajustement en fonction de l'inflation (c'est-à-dire en dollars réels de 2026-2027), les dépenses provinciales consacrées aux programmes de lutte contre l'itinérance de 2013-2014 à 2019-2020 ont augmenté à un taux annuel moyen de 5,1 %, passant de 407 millions de dollars en 2013-2014 à 548 millions de dollars en 2019-2020. Durant la deuxième période, les dépenses ont augmenté à un taux annuel moyen de 4,5 % au cours de la période allant de 2019-2020 à 2025-2026. Au cours de cette période, les dépenses ont atteint un sommet de 1,5 milliard de dollars en 2020-2021 en raison de la mise en place de mesures de dépenses à durée limitée, puis ont varié de 720 millions de dollars en 2022-2023 à 1,0 milliard de dollars en 2023-2024 et 2024-2025. Le BRF estime qu'en 2025-2026, la province enregistrera des dépenses ajustées en fonction de l'inflation de 715 millions de dollars. À l'avenir, le BRF prévoit des dépenses liées à l'itinérance de 948 millions de dollars pour 2026-2027, qui devraient baisser pour atteindre 694 millions de dollars en 2027-2028 puis 681 millions de dollars en 2028-2029, en raison de l'échéance des dépenses à durée déterminée après 2026-2027.

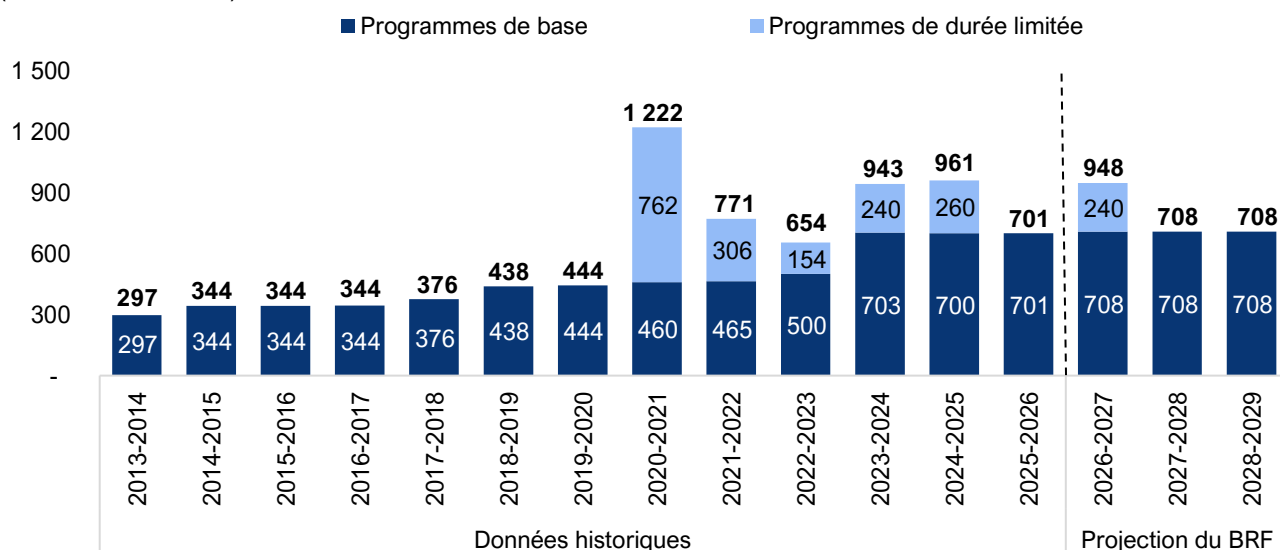
Dépenses par programme

Le BRF classe les dépenses de la province dans les programmes de lutte contre l'itinérance dans deux catégories : les **dépenses dans les programmes de base**, qui comprennent le Programme de prévention de l'itinérance (PPI), le Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones (PLSSA) et leurs prédécesseurs, et les **dépenses à durée déterminée**, qui comprennent le financement accordé en réponse à la pandémie de COVID-19 ou dans le cadre d'ententes de financement spécifiques entre les provinces et les municipalités.

Figure 3.2

Dépenses de la province historiques et projetées par le BRF dans les programmes de lutte contre l'itinérance, par catégorie de programme, de 2013-2014 à 2028-2029

(en millions de dollars)



Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par le MAML.

Programmes de base

Les programmes de base de lutte contre l'itinérance du MAML ont été lancés en janvier 2013, à la suite du transfert de la responsabilité de certains programmes de lutte contre l'itinérance du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires au MAML. Ces programmes fournissent un financement continu aux 47 gestionnaires de services municipaux de l'Ontario et aux deux administrateurs de programmes autochtones qui gèrent les services destinés aux ménages à risque d'itinérance et aux ménages en situation d'itinérance. Les programmes de base de lutte contre l'itinérance comprennent :

- Le **Programme de prévention de l'itinérance**, qui accorde un financement aux gestionnaires de services municipaux pour les services destinés aux personnes en situation d'itinérance, répartis en quatre catégories opérationnelles : l'aide au logement, les refuges d'urgence, le logement avec services de soutien et les services de soutien communautaire. Les objectifs déclarés du programme sont d'aider les personnes à risque de se retrouver en situation d'itinérance à conserver leur logement; d'aider les personnes en situation d'itinérance à obtenir et à conserver un logement; et de réduire l'itinérance chronique. Le Programme de prévention de l'itinérance (PPI), a été lancé sous sa forme actuelle en avril 2022, à la suite de la fusion de trois anciens programmes : l'Initiative de prévention

de l'itinérance dans les collectivités, le programme Logements pour de bon et le Programme de supplément au loyer pour l'épanouissement communautaire (PSLEC)¹⁴.

- Le **Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones** a été mis sur pied en 2017-2018 afin d'aider les ménages autochtones en situation d'itinérance ou menacés de le devenir à obtenir un logement et des services de soutien. Le PLSSA est administré dans le cadre d'ententes de paiements de transfert conclues avec deux administrateurs de programme autochtones sans but lucratif : la Miziwe Biik Development Corporation dans la région du Grand Toronto (RGT), et l'Ontario Aboriginal Housing Support Services Corporation, à l'extérieur de la RGT.

Tableau 3.1

Dépenses de la province historiques et projetées par le BRF dans les programmes de base de lutte contre l'itinérance, de 2013-2014 à 2028-2029

(En millions de dollars)	Données historiques													Projection du BRF		
Programme	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Programme de prévention de l'itinérance	297	344	344	344	374	423	431	441	441	470	661	659	659	664	664	664
Logements de soutien pour personnes autochtones	–	–	–	–	2	16	13	19	23	30	42	42	42	44	44	44
Total	297	344	344	344	376	438	444	460	465	500	703	700	701	708	708	708

Remarque : Avant 2022-2023, les dépenses attribuées au Programme de prévention de l'itinérance représentent les sommes consenties à l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités, au programme Logements pour de bon et au Programme de supplément au loyer pour l'épanouissement communautaire. Les valeurs historiques sont des estimations du BRF.

Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par le MAML.

Les dépenses dans les programmes de base de lutte contre l'itinérance ont augmenté pour passer de 297 millions de dollars en 2013-2014 à 701 millions de dollars en 2025-2026. Cette augmentation est en grande partie attribuable à la croissance du PPI, qui représente 94 % des dépenses des programmes de base. Les dépenses aux termes du PPI ont augmenté pour passer de 297 millions de dollars en 2013-2014 à 659 millions de dollars en 2025-2026. Une grande partie de cette augmentation s'est produite en 2023-2024, en raison des nouveaux fonds prévus dans le budget de l'Ontario de 2023¹⁵. Les dépenses aux termes du PLSSA ont augmenté pour passer de 2 millions de dollars après sa création en 2017-2018 à 42 millions de dollars en 2025-2026.

À l'avenir, le BRF prévoit que les dépenses dans programmes de base de lutte contre l'itinérance passeront à 708 millions de dollars en 2026-2027 et resteront inchangées jusqu'en 2028-2029. Les dépenses au titre du PPI et du PLSSA devraient s'élever respectivement à 664 millions et à 44 millions de dollars en 2026-2027, et se maintenir à ces niveaux jusqu'en 2028-2029.

¹⁴ Avant 2022-2023, le PSLEC était financé par l'intermédiaire des programmes de logement du MAML. Le BRF a retraité les dépenses dans les programmes de lutte contre l'itinérance d'avant 2022-2023 afin d'inclure le PSLEC.

¹⁵ Voir le [budget de l'Ontario de 2023](#), p. 84 pour en apprendre davantage.

Programmes de durée limitée

Les dépenses de durée limitée dans les programmes de lutte contre l'itinérance ont été instaurées en 2020-2021 afin d'apporter un soutien additionnel aux municipalités durant la pandémie de COVID-19, puis ont été prolongées par l'entremise d'ententes de financement subséquentes entre la province et les municipalités.

- En mars 2020, la province a mis sur pied le **Fonds de secours pour les services sociaux de l'Ontario (FSSSO)** en réponse à la pandémie de COVID-19¹⁶. Le FSSSO a accordé un financement total de 1,2 milliard de dollars, de 2020-2021 à 2022-2023, aux municipalités et aux fournisseurs de services pour les refuges, les banques alimentaires et d'autres services pendant la pandémie¹⁷.
- En 2023-2024, la province a annoncé le **nouvel accord pour Toronto** et l'**accord Ontario-Ottawa**, qui prévoyaient un soutien supplémentaire pour toute une gamme de services, y compris les refuges pour personnes en situation d'itinérance, de 2023-2024 à 2025-2026¹⁸. Ces deux accords ont permis de débloquer 240 millions de dollars en 2023-2024 et 240 millions de dollars en 2024-2025. D'après les renseignements fournis par la province, le BRF prévoit qu'un paiement final total de 240 millions de dollars, correspondant aux services fournis en 2025-2026, sera comptabilisé au cours de l'exercice 2026-2027¹⁹.
- En 2024-2025, la province a versé 20 millions de dollars aux municipalités dans le cadre de l'**Initiative d'intervention relative aux campements** afin d'augmenter la capacité d'accueil des refuges et de créer des places d'hébergement temporaire supplémentaires partout en Ontario²⁰.

Tableau 3.2

Dépenses de la province historiques et projetées par le BRF dans les programmes de durée limitée de lutte contre l'itinérance, de 2013-2014 à 2028-2029

(En millions de dollars)	Données historiques														Projection du BRF		
Programme	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	
Fonds de secours pour les services sociaux de l'Ontario	-	-	-	-	-	-	-	762	306	154	-	-	-	-	-	-	
Nouvel accord pour Toronto et accord Ontario-Ottawa	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	240	240	-	240*	-	-	
Initiative d'intervention relative aux campements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20	-	-	-	-	
Total	-	-	-	-	-	-	-	762	306	154	240	260	-	240	-	-	

* D'après les renseignements fournis par la province, le BRF prévoit qu'un paiement final total de 240 millions de dollars, correspondant aux services fournis en 2025-2026, sera comptabilisé au cours de l'exercice 2026-2027.

Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par le MAML.

¹⁶ Le gouvernement fédéral a versé 212 millions de dollars au FSSSO en 2020-2021 et 64 millions de dollars en 2022-2023 dans le cadre de l'Entente sur la relance sécuritaire.

¹⁷ Gouvernement de l'Ontario, L'Ontario protège les plus vulnérables face à la crise de la COVID-19, 23 mars 2020.

¹⁸ Gouvernement de l'Ontario, Modalités du nouvel accord entre l'Ontario et Toronto, 26 novembre 2023 et Modalités de l'accord Ontario-Ottawa.

¹⁹ Dans le présent rapport, le BRF présente les paiements finaux au titre du nouvel accord entre l'Ontario et Toronto et de l'accord Ontario-Ottawa comme des dépenses de l'exercice 2026-2027, tandis que les chiffres correspondants relatifs aux ménages bénéficiaires sont présentés pour l'exercice 2025-2026, année au cours de laquelle les services ont été fournis.

²⁰ Gouvernement de l'Ontario, L'Ontario investit 75,5 millions de dollars pour rétablir la sécurité des parcs et espaces publics, 27 janvier 2025.

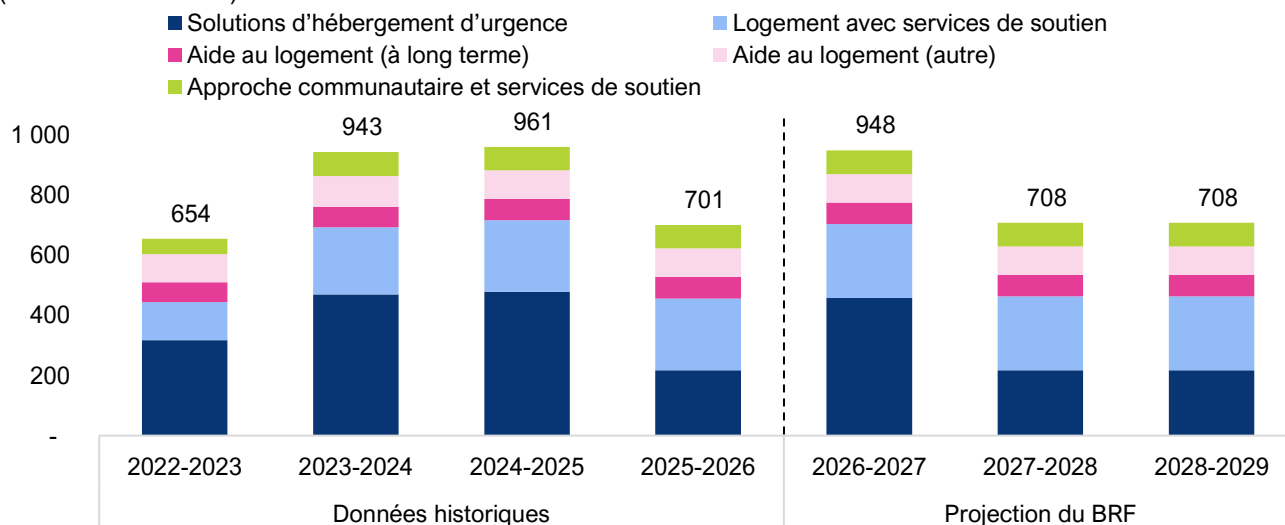
Dépenses par catégorie de services opérationnels

Les programmes provinciaux de lutte contre l'itinérance sont regroupés en quatre grandes catégories de services : les solutions d'hébergement d'urgence, le logement avec services de soutien, l'aide au logement (à long terme et autres) ainsi que l'approche communautaire et les services de soutien.

Figure 3.3

Dépenses de la province historiques et projetées par le BRF dans les programmes de lutte contre l'itinérance, par catégorie de programme, de 2022-2023 à 2028-2029

(en millions de dollars)



Sources : Estimation du BRF et analyse des renseignements fournis par le MAML.

Solutions d'hébergement d'urgence

Les solutions d'hébergement d'urgence financent les refuges d'urgence gérés par des gestionnaires de services dans toute la province. Cette catégorie représentait 31,0 % des dépenses totales du programme provincial de lutte contre l'itinérance en 2025-2026.

La province a enregistré des dépenses de 317 millions de dollars au titre des solutions d'hébergement d'urgence en 2022-2023. Les dépenses dans cette catégorie de services opérationnels ont considérablement augmenté au cours des années suivantes en raison de la mise en place d'un financement à durée déterminée issu du nouvel accord entre l'Ontario et Toronto, de l'accord Ontario-Ottawa et de l'Initiative d'intervention relative aux campements, portant le total des dépenses consacrées aux refuges d'urgence à 469 millions de dollars en 2023-2024 et à 478 millions de dollars en 2024-2025. On estime que les dépenses diminueront pour s'établir à 217 millions de dollars en 2025-2026, puis augmenteront pour atteindre 458 millions de dollars en 2026-2027, car les dépenses à durée déterminée liées aux services fournis en 2025-2026 seront comptabilisées en 2026-2027²¹. À compter de 2027-2028, le BRF prévoit que les dépenses diminueront pour s'établir à 218 millions de dollars à la suite de l'échéance du financement à durée déterminée et qu'elles se maintiendront à ce niveau jusqu'en 2028-2029.

²¹ D'après les renseignements fournis par la province, le BRF prévoit qu'un paiement final total de 240 millions de dollars aux termes du nouvel accord entre l'Ontario et Toronto, correspondant aux services fournis en 2025-2026, sera comptabilisé au cours de l'exercice 2026-2027.

Logement avec services de soutien

Le logement avec services de soutien offre un logement permanent à long terme associé à des services de soutien globaux et continus, et comprend le logement de transition comme étape intermédiaire entre l'itinérance et le logement permanent. Cette catégorie représentait 34,1 % des dépenses totales du programme provincial de lutte contre l'itinérance en 2025-2026.

Les dépenses provinciales consacrées au logement avec services de soutien sont passées de 127 millions de dollars en 2022-2023 à 239 millions de dollars en 2025-2026, principalement en raison d'une augmentation du financement annuel à compter de 2023-2024²². Le BRF prévoit que les dépenses liées au logement avec services de soutien atteindront 245 millions de dollars en 2026-2027 et se maintiendront à ce niveau jusqu'en 2028-2029.

Aide au logement (à long terme)

L'aide au logement à long terme fournit un soutien continu (par ex., d'une année ou plus) en matière de logement, comme des suppléments au loyer et des allocations au logement aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir²³. Cette catégorie représentait 10,3 % des dépenses totales du programme provincial de lutte contre l'itinérance en 2025-2026.

Les dépenses aux termes de l'aide au logement à long terme ont augmenté pour passer de 65 millions de dollars en 2022-2023 à 72 millions de dollars en 2025-2026. Le BRF prévoit que les dépenses dans l'aide au logement à long terme se maintiendront à 72 millions de dollars jusqu'en 2028-2029.

Aide au logement (autre)

Les autres types d'aide au logement comprennent l'aide financière et non financière à court terme, telle que le règlement des arriérés de loyer et de services publics, les réparations d'urgence, l'aide en cas d'expulsion et l'aide à la recherche d'un logement. Cette catégorie représentait 13,5 % des dépenses totales du programme provincial de lutte contre l'itinérance en 2025-2026.

Les dépenses provinciales consacrées aux autres aides au logement sont passées de 94 millions de dollars en 2022-2023 à 102 millions de dollars en 2023-2024, avant de revenir à 94 millions de dollars tant en 2024-2025 qu'en 2025-2026. Le BRF prévoit que les dépenses liées aux autres aides au logement augmenteront pour atteindre 95 millions de dollars en 2026-2027 et se maintiendront à ce niveau jusqu'en 2028-2029.

Approche communautaire et les services de soutien

Les fonds destinés à l'approche communautaire et aux services de soutien financent la gestion des listes nominatives, la gestion de cas, le développement des compétences de vie, le soutien en matière de santé mentale et de toxicomanie, les programmes de sécurité alimentaire et d'autres services continus destinés aux personnes qui ne bénéficient pas également d'une aide au logement à long terme. Cette catégorie de services opérationnels représentait 11,1 % des dépenses totales du programme provincial de lutte contre l'itinérance en 2025-2026.

²² Gouvernement de l'Ontario, L'Ontario crée plus de logements avec services de soutien pour les personnes vulnérables, 4 avril 2023.

²³ Les suppléments au loyer sont des subventions payées au propriétaire, tandis que les allocations au loyer sont des subventions payées aux ménages.

Les dépenses de la province dans l'approche communautaire et les services de soutien ont augmenté pour atteindre 51 millions de dollars en 2022-2023, puis 78 millions de dollars en 2025-2026. Le BRF prévoit que les dépenses dans l'approche communautaire et les services de soutien se maintiendront à 78 millions de dollars jusqu'en 2028-2029.

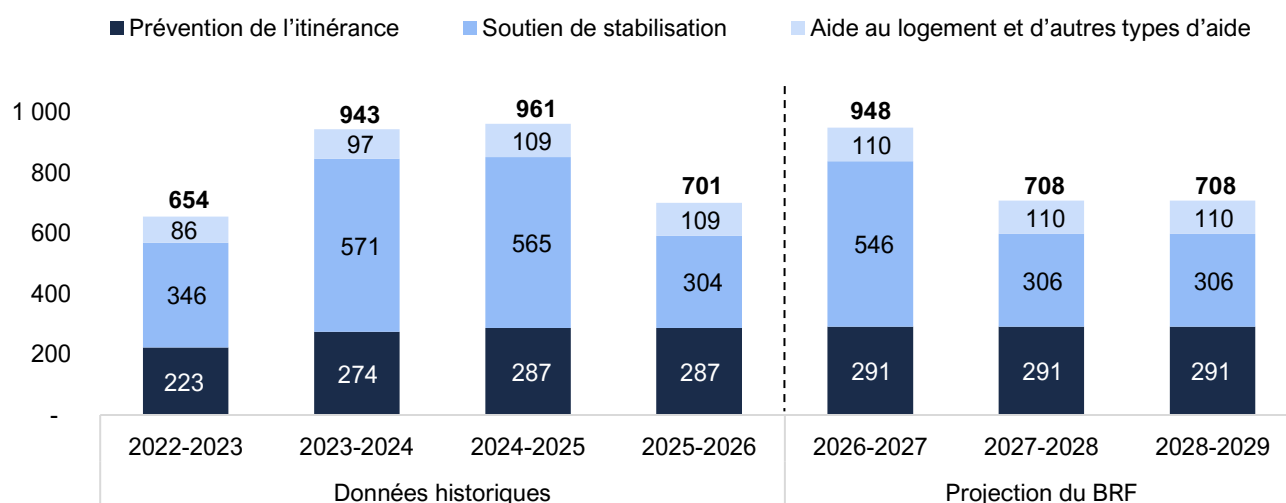
Dépenses par objectif

Cette section présente les dépenses consacrées aux programmes provinciaux de lutte contre l'itinérance, classées par objectif. Le BRF définit trois objectifs principaux pour les programmes provinciaux de lutte contre l'itinérance : empêcher les ménages à risque de se retrouver en situation d'itinérance; offrir un soutien immédiat visant à stabiliser la situation des ménages en situation d'itinérance; et fournir un logement et une aide liée au logement afin d'aider les ménages à sortir de l'itinérance. Ces objectifs cadrent avec ceux du PPI, qui visent à prévenir l'itinérance, à y remédier et à réduire l'itinérance chronique²⁴.

Figure 3.4

Dépenses de la province historiques et projetées par le BRF dans les programmes de base de lutte contre l'itinérance, par objectif, de 2022-2023 à 2028-2029

(en millions de dollars)



Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par le MAML.

Empêcher les ménages à risque de se retrouver en situation d'itinérance

Cette catégorie inclut les services aidant les ménages à risque de se retrouver en situation d'itinérance²⁵ à conserver leur logement ou à éviter un retour à l'itinérance. Cette catégorie comprend l'approche communautaire et les services de soutien, le logement avec services de soutien et les services d'aide au logement offerts aux ménages à risque d'itinérance.

²⁴ [Homelessness Prevention Program \(HPP\) Guidelines](#) (en anglais seulement) avril 2022.

²⁵ La province considère qu'un ménage est à risque d'itinérance s'il n'est pas encore sans-abri, mais que sa situation économique ou résidentielle actuelle est précaire ou ne respecte pas les normes de santé publique ou de sécurité. [Homelessness Prevention Program \(HPP\) Guidelines](#) (en anglais seulement) avril 2022.

Les dépenses visant à empêcher les ménages à risque de se retrouver sans abri ont représenté 41,0 % du total des dépenses provinciales consacrées aux programmes de lutte contre l'itinérance en 2025-2026. De 2022-2023 à 2025-2026, les dépenses sont passées de 223 millions de dollars à 287 millions de dollars, grâce aux investissements dans les logements avec services de soutien. À l'avenir, le BRF prévoit que les dépenses augmenteront pour passer à 291 millions de dollars en 2026-2027 et demeureront inchangées jusqu'en 2028-2029.

Fournir un soutien visant à stabiliser la situation des ménages en situation d'itinérance

Cette catégorie regroupe les services destinés à répondre aux besoins immédiats en matière d'hébergement et aux besoins essentiels à la vie quotidienne des ménages en situation d'itinérance. Elle comprend les services d'hébergement d'urgence, ainsi que l'approche communautaire et les services de soutien, notamment en matière de santé mentale, de toxicomanie et d'autres formes de soutien lié à la santé.

Les dépenses consacrées aux mesures de stabilisation pour les ménages en situation d'itinérance ont représenté 43,5 % du total des dépenses provinciales consacrées aux programmes de lutte contre l'itinérance en 2025-2026. De 2022-2023 à 2024-2025, ces dépenses sont passées de 346 millions de dollars à 565 millions de dollars, en raison notamment du soutien à durée déterminée accordé aux refuges dans le cadre du nouvel accord entre l'Ontario et Toronto, de l'accord Ontario-Ottawa et de l'Initiative d'intervention relative aux campements. On estime que les dépenses diminueront pour s'établir à 304 millions de dollars en 2025-2026, puis augmenteront pour atteindre 546 millions de dollars en 2026-2027, car les dépenses à durée déterminée liées aux services fournis en 2025-2026 seront comptabilisées en 2026-2027²⁶. À compter de 2027-2028, le BRF prévoit que les dépenses diminueront pour s'établir à 306 millions de dollars à la suite de l'échéance du financement à durée déterminée et qu'elles se maintiendront à ce niveau jusqu'en 2028-2029.

Offrir une aide au logement et d'autres types d'aide pour aider les ménages à sortir de l'itinérance

Cette catégorie comprend les dépenses destinées à aider directement les ménages en situation d'itinérance ou ayant récemment connu cette situation à obtenir et à conserver un logement permanent. Les services offerts comprennent le logement à long terme (comme les suppléments au loyer et les allocations de logement), le logement de transition et le logement avec services de soutien, ainsi que d'autres formes d'aide financière et non financière en matière de logement.

Les dépenses consacrées à l'aide au logement et les autres types d'aide visant à aider les ménages à sortir de l'itinérance ont représenté 15,6 % du total des dépenses provinciales consacrées aux programmes de lutte contre l'itinérance en 2025-2026. De 2022-2023 à 2025-2026, les dépenses sont passées de 86 millions de dollars à 109 millions de dollars. À l'avenir, le BRF prévoit que les dépenses augmenteront pour passer à 110 millions de dollars en 2026-2027 et resteront inchangées jusqu'en 2028-2029.

²⁶ D'après les renseignements fournis par la province, le BRF prévoit qu'un paiement final total de 240 millions de dollars aux termes du nouvel accord entre l'Ontario et Toronto, correspondant aux services fournis en 2025-2026, sera comptabilisé au cours de l'exercice 2026-2027.

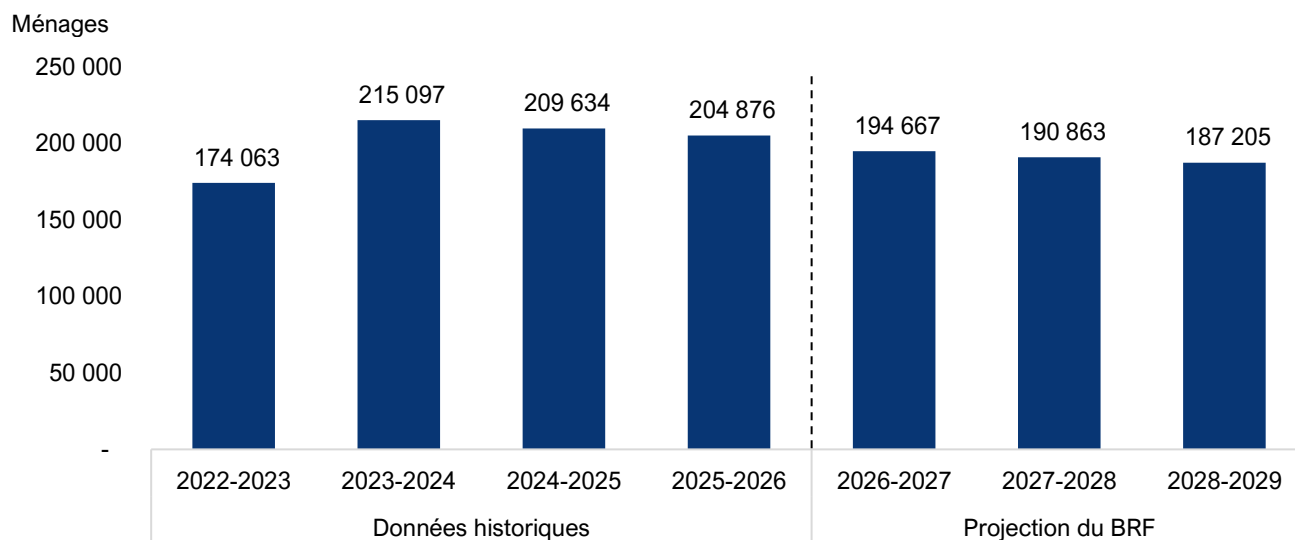
4. Ménages bénéficiaires des programmes de lutte contre l'itinérance

Ce chapitre analyse le nombre de ménages historique et projeté par le BRF bénéficiant des programmes de lutte contre l'itinérance de 2022-2023 à 2028-2029, notamment par période, programme, catégorie de services opérationnels et objectif. Les chiffres sur les ménages bénéficiaires présentés dans ce chapitre font état des dépenses combinées de la province, du gouvernement fédéral et des municipalités consacrées aux programmes provinciaux de lutte contre l'itinérance, sous la supervision du MAML. Les programmes de lutte contre l'itinérance fédéraux et municipaux qui ne s'inscrivent pas dans le cadre des programmes de lutte contre l'itinérance provinciaux (comme indiqué au chapitre 3), ainsi que les programmes liés à l'itinérance mis en œuvre par d'autres ministères provinciaux, dépassent la portée du présent chapitre.

Ménages bénéficiaires, par période

En 2022-2023, les programmes provinciaux de lutte contre l'itinérance ont aidé environ 174 063 ménages. L'année suivante, le nombre de ménages aidés est passé à 215 097, soit une hausse de 23,6 % en un an, à la suite d'une augmentation de 288 millions de dollars des dépenses provinciales (voir le chapitre 3). De 2023-2024 à 2025-2026, le nombre de ménages aidés par les programmes provinciaux de lutte contre l'itinérance a diminué à un taux annuel moyen de 2,4 %, pour s'établir à 204 876 en 2025-2026. À l'avenir, le BRF estime que le nombre de ménages bénéficiant d'un soutien continuera de diminuer, à un taux annuel moyen de 3,0 %, pour s'établir à 187 205 en 2028-2029. Cette baisse prévue est principalement attribuable à la diminution des dépenses provinciales consacrées à ces programmes, qui passeront de 1,0 milliard de dollars (ajusté en fonction de l'inflation) en 2023-2024 à 681 millions de dollars prévus en 2028-2029 (voir le chapitre 3).

Figure 4.1
Nombre historique et projeté par le BRF de ménages bénéficiaires des programmes de lutte contre l'itinérance en Ontario, de 2022-2023 à 2028-2029



Remarque : Les valeurs historiques sont des estimations du BRF.
Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par le MAML.

Ménages bénéficiaires, par programme

Cette section présente le nombre historique et projeté de ménages bénéficiant d'une aide, selon les catégories de programmes présentées au chapitre 3. Au cours d'une année donnée, les ménages peuvent bénéficier d'une aide provenant de plusieurs programmes distincts; par conséquent, la somme des ménages bénéficiant d'une aide au titre de chaque programme ne correspondra pas au nombre total de ménages bénéficiaires, comme cela a été expliqué dans la section précédente.

Programmes de base

En 2022-2023, 172 995 ménages ont bénéficié d'une aide dans le cadre des programmes de base, dont 165 396 par l'intermédiaire du Programme de prévention de l'itinérance (PPI) et 7 599 par l'intermédiaire du Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones (PLSSA). À la suite d'une augmentation des dépenses consacrées aux programmes de base en 2023-2024, le nombre de ménages bénéficiaires est passé à 208 563 en 2023-2024, avant de retomber à 203 132 en 2024-2025, puis à 196 395 en 2025-2026. À l'avenir, le BRF estime que le nombre de ménages bénéficiant d'une aide dans le cadre des programmes de base diminuera pour s'établir à 187 205 d'ici 2028-2029, dont 170 159 ménages bénéficiant du PPI et 17 046 du PLSSA. Dans l'ensemble, la baisse prévue du nombre de ménages pris en charge par les programmes de base de 2023-2024 à 2028-2029 est principalement attribuable à la diminution des dépenses provinciales ajustées en fonction de l'inflation consacrées aux programmes de base de lutte contre l'itinérance, qui passeront de 748 millions de dollars (ajustés en fonction de l'inflation) en 2023-2024 à 681 millions de dollars prévus en 2028-2029.

Tableau 4.1
Nombre historique et projeté par le BRF de ménages bénéficiaires des programmes de base de lutte contre l'itinérance, de 2022-2023 à 2028-2029

Programme	Données historiques (ménages)				Projections du BRF (ménages)		
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Programme de prévention de l'itinérance	165 396	196 673	185 457	179 047	176 942	173 484	170 159
Logements de soutien pour personnes autochtones	7 599	11 890	17 675	17 348	17 726	17 379	17 046
Total des programmes de base	172 995	208 563	203 132	196 395	194 667	190 863	187 205

Remarque : Les valeurs historiques sont des estimations du BRF.

Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par le MAML.

Programmes de durée limitée

En 2022-2023, on estime à 30 965 le nombre de ménages ayant bénéficié du soutien du Fonds de secours pour les services sociaux de l'Ontario (FSSSO). Après l'échéance du FSSSO et la mise en place du nouvel accord entre l'Ontario et Toronto et de l'accord Ontario-Ottawa, on estime que les programmes de durée limitée ont aidé 23 359 ménages en 2023-2024, 21 404 en 2024-2025 et 23 187 en 2025-2026²⁷.

Tableau 4.2
Nombre historique et projeté par le BRF de ménages bénéficiaires des programmes de durée limitée de lutte contre l'itinérance, de 2022-2023 à 2028-2029

Programme	Données historiques (ménages)				Projections du BRF (ménages)		
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Fonds de secours pour les services sociaux de l'Ontario	30 965	–	–	–	–	–	–
Nouvel accord entre l'Ontario et Toronto et accord Ontario-Ottawa	–	23 359	21 404	23 187*	–	–	–
Total des programmes de durée limitée	30 965	23 359	21 404	23 187*	–	–	–

* D'après les renseignements fournis par la province, le BRF prévoit qu'un paiement final total de 240 millions de dollars aux termes du nouvel accord entre l'Ontario et Toronto, correspondant aux services fournis en 2025-2026, sera comptabilisé au cours de l'exercice 2026-2027.

Remarque : Les valeurs historiques sont des estimations du BRF.

Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par le MAML.

²⁷ D'après les renseignements fournis par la province, le BRF prévoit qu'un paiement final total de 240 millions de dollars aux termes du nouvel accord entre l'Ontario et Toronto, correspondant aux services fournis en 2025-2026, sera comptabilisé au cours de l'exercice 2026-2027.

Ménages bénéficiaires, par catégorie de services opérationnels

La présente section passe en revue le nombre historique et le nombre prévu de ménages bénéficiant d'un soutien dans le cadre des quatre catégories de services opérationnels des programmes de lutte contre l'itinérance : les solutions d'hébergement d'urgence, le logement avec services de soutien, l'aide au logement ainsi que l'approche communautaire et les services de soutien. Puisque les ménages peuvent bénéficier d'un soutien provenant de plusieurs catégories de services opérationnels, le nombre total de ménages bénéficiant d'un soutien par catégorie de services opérationnels ne correspondra pas au nombre total de ménages bénéficiaires.

Tableau 4.3

Nombre historique et projeté par le BRF de ménages bénéficiaires des programmes provinciaux de lutte contre l'itinérance, par catégorie de services opérationnels, de 2022-2023 à 2028-2029

Catégorie de services opérationnels	Données historiques (ménages)				Projections du BRF (ménages)		
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Solutions d'hébergement d'urgence	42 705	59 112	55 611	52 453	44 747	43 872	43 031
Logement avec services de soutien	14 129	22 803	26 620	26 139	26 448	25 931	25 434
Aide au logement (à long terme)	7 817	9 022	7 695	7 544	7 395	7 251	7 112
Aide au logement (autre)	41 395	52 859	54 310	53 247	52 283	51 261	50 279
Approche communautaire et les services de soutien	116 210	116 491	116 937	114 654	112 773	110 569	108 450

Remarque : Les valeurs historiques sont des estimations du BRF.

Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par le MAML.

En 2025-2026, 52 453 ménages ont bénéficié du programme solutions d'hébergement d'urgence, ce qui représente une augmentation de 22,8 % par rapport aux 42 705 ménages aidés en 2022-2023, principalement en raison des fonds supplémentaires alloués aux refuges dans le cadre du nouvel accord entre l'Ontario et Toronto et de l'accord Ontario-Ottawa. En raison de l'arrivée à échéance de ces deux accords²⁸, le BRF prévoit que le nombre de ménages aidés diminuera pour s'établir à 44 747 en 2026-2027, puis continuera de baisser pour atteindre 43 031 en 2028-2029.

Au total, 26 139 ménages ont bénéficié du programme de logement avec services de soutien en 2025-2026, ce qui représente une augmentation de 85,0 % par rapport aux 14 129 ménages aidés en 2022-2023. Cette croissance s'explique par l'augmentation du financement alloué aux logements avec services de soutien en 2023-2024, comme indiqué au chapitre 3. À l'avenir, le BRF prévoit que le nombre de ménages bénéficiant de logements avec services de soutien diminuera pour s'établir à 25 434 en 2028-2029.

²⁸ D'après les renseignements fournis par la province, le BRF prévoit qu'un paiement final total de 240 millions de dollars aux termes du nouvel accord entre l'Ontario et Toronto, correspondant aux services fournis en 2025-2026, sera comptabilisé au cours de l'exercice 2026-2027.

En 2025-2026, 7 544 ménages ont bénéficié d'une aide au logement à long terme sous forme de suppléments au loyer et d'allocations de logement, soit une baisse de 3,5 % par rapport aux 7 817 ménages aidés en 2022-2023. On comptait également 53 247 ménages bénéficiant d'autres types d'aide au logement en 2025-2026, soit une hausse de 28,6 % par rapport aux 41 395 ménages aidés en 2022-2023. Le BRF prévoit que le nombre de ménages bénéficiant d'une aide au logement à long terme passera à 7 112 et que le nombre de ménages bénéficiant d'autres types d'aide au logement passera à 50 279 en 2028-2029. Ces baisses correspondent aux baisses prévues des dépenses ajustées en fonction de l'inflation.

En 2025-2026, 114 654 ménages ont bénéficié des services d'approche communautaire et des services de soutien. Cela représente une baisse de 1,3 % par rapport aux 116 210 ménages desservis déclarés en 2022-2023. À l'avenir, le BRF prévoit que le nombre de ménages bénéficiaires diminuera pour s'établir à 108 450 en 2028-2029, conformément à la baisse prévue des dépenses ajustées en fonction de l'inflation.

Ménages bénéficiaires, par objectif

Comme nous l'avons déjà mentionné, le BRF définit trois objectifs principaux pour les programmes provinciaux de lutte contre l'itinérance : empêcher les ménages à risque de se retrouver en situation d'itinérance; offrir un soutien immédiat visant à stabiliser la situation des ménages en situation d'itinérance; et fournir un logement et une aide liée au logement afin d'aider les ménages à sortir de l'itinérance. Comme les ménages peuvent bénéficier d'un soutien à plusieurs titres, le nombre total de ménages soutenus par objectif ne correspondra pas au nombre total de ménages bénéficiaires.

Tableau 4.4

Nombre historique et projeté par le BRF de ménages bénéficiaires de programmes de lutte contre l'itinérance, par objectif, de 2022-2023 à 2028-2029

Objectif	Données historiques (ménages)				Projections du BRF (ménages)		
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Empêcher les ménages à risque de se retrouver en situation d'itinérance	96 906	113 997	106 195	104 147	103 013	101 000	99 064
Fournir un soutien visant à stabiliser la situation des ménages en situation d'itinérance	70 192	92 890	89 975	86 722	80 431	78 859	77 348
Offrir une aide au logement et une aide afférente au logement visant à aider les ménages à sortir de l'itinérance	15 565	18 392	26 258	25 753	25 439	24 942	24 464

Remarque : Les valeurs historiques sont des estimations du BRF.
 Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par le MAML.

Le BRF estime que 104 147 ménages ont bénéficié de mesures de prévention en 2025-2026, ce qui représente une hausse de 7,5 % par rapport aux 96 906 ménages aidés en 2022-2023. À l'avenir, le BRF prévoit que le nombre de ménages bénéficiant de mesures de prévention diminuera pour s'établir à 99 064 en 2028-2029, conformément à la baisse prévue des dépenses ajustées en fonction de l'inflation.

Le BRF estime que les mesures de stabilisation destinées aux ménages en situation d'itinérance ont aidé 86 722 ménages en 2025-2026, ce qui représente une augmentation de 23,5 % par rapport aux 70 192 ménages aidés en 2022-2023, en grande partie en raison du financement à durée déterminée prévu dans le cadre du nouvel accord entre l'Ontario et Toronto et de l'accord Ontario-Ottawa. À l'avenir, le BRF prévoit que le nombre de ménages soutenus diminuera pour s'établir à 77 348 en 2028-2029, en grande partie en raison de la fin du financement à durée déterminée.

En 2025-2026, 25 753 ménages ont bénéficié d'une aide au logement et d'autres formes de soutien pour les aider à sortir de l'itinérance, ce qui représente une augmentation de 65,4 % par rapport aux 15 565 ménages pris en charge en 2022-2023. Parmi les 25 753 ménages aidés en 2025-2026, 8 439 (32,8 %) ont bénéficié de logements accompagnés dans le cadre du PPI et du PLSSA ou d'un soutien au logement à long terme, tandis que 17 314 (67,2 %) ont reçu d'autres formes d'aide, telles qu'une aide financière à court terme et des services d'orientation vers des propriétaires. À l'avenir, le BRF prévoit que le nombre de ménages bénéficiant d'une aide au logement et d'autres formes d'aide visant à les aider à sortir de l'itinérance diminuera pour s'établir à 24 464 en 2028-2029, conformément à la baisse prévue des dépenses ajustées en fonction de l'inflation.

5. La population en situation d'itinérance en Ontario

Le présent chapitre passe en revue le nombre de personnes en situation d'itinérance, fournit un contexte sur l'augmentation de l'itinérance de 2022-2023 à 2025-2026 et présente les projections du BRF concernant l'itinérance jusqu'en 2028-2029. Ce chapitre présente également des renseignements supplémentaires sur la population en situation d'itinérance en Ontario, notamment les causes de l'itinérance, les types d'itinérance, ainsi que certaines caractéristiques démographiques et régionales.

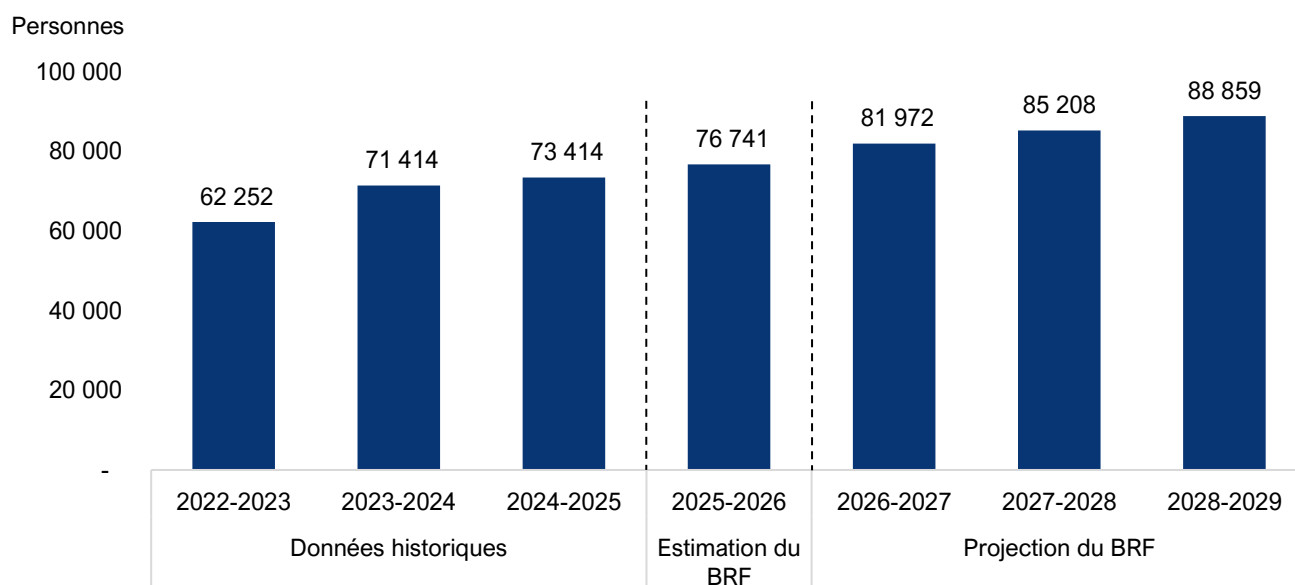
Tendances historiques et perspectives

En mars 2021, la province a exigé que les municipalités de l'Ontario mettent en œuvre une liste nominative afin d'énumérer et de saisir les données démographiques concernant leur population en situation d'itinérance et d'aider les personnes dans cette situation à accéder aux services et aux organismes de soutien. Il est important de noter que la liste nominative représente la population « connue » en situation d'itinérance en Ontario et ne reflète pas l'ensemble de la population en situation d'itinérance. Cela s'explique par la présence de personnes en situation d'itinérance cachée, dont les municipalités n'ont pas connaissance, ainsi que de personnes qui n'ont pas consenti à figurer sur la liste nominative (voir le chapitre 2 pour en savoir plus sur la liste nominative).

Selon la liste nominative en 2022-2023, on comptait en Ontario 62 252 personnes identifiées ayant vécu une situation d'itinérance à un moment donné au cours de l'année. Le BRF estime que la population identifiée en situation d'itinérance passera à 88 859 personnes en 2028-2029.

Figure 5.1

Nombre historique et projeté par le BRF de personnes en situation d'itinérance en Ontario, de 2022-2023 à 2028-2029



Source : Données de la liste nominative fournies par le MAML et calculs du BRF.

De 2022-2023 à 2025-2026, la population connue en situation d'itinérance au cours d'une année donnée a augmenté pour passer de 62 252 personnes à environ 76 741 personnes, soit une augmentation de 14 489 personnes (23,3 %). Parmi les facteurs ayant contribué à cette augmentation au cours de cette période, on peut citer :

- La régression de l'abordabilité du logement : le loyer médian du marché a augmenté de 19,3 % au total de 2022-2023 à 2025-2026, dépassant la croissance totale estimée à 14,1 % du revenu par ménage pour les ménages à revenu faible ou modeste.
- Une forte croissance démographique : la croissance démographique s'est élevée à 6,2 % au total de 2022-2023 à 2025-2026. En particulier, l'arrivée de demandeurs d'asile a exercé une pression sur les réseaux municipaux d'hébergement d'urgence dans plusieurs grands centres urbains en 2023-2024 et 2024-2025, car l'offre de logements de transition financés par le gouvernement fédéral n'a pas, au départ, suivi le rythme de la demande²⁹.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- L'élargissement des mesures provinciales de soutien en matière d'itinérance et de logement : le nombre de ménages bénéficiant des programmes provinciaux de lutte contre l'itinérance est passé de 174 063 en 2022-2023 à 204 876 en 2025-2026, soit une hausse de 17,7 % (voir le chapitre 4), tandis que les mesures provinciales de soutien au logement destinées aux personnes en situation d'itinérance³⁰ ont augmenté de 20,0 %.
- Une augmentation des mesures de soutien financées par le gouvernement fédéral à l'intention des demandeurs d'asile en 2025-2026, ce qui a contribué à une réduction significative du nombre de demandeurs d'asile dans les refuges d'urgence³¹.

À l'avenir, le BRF prévoit que le nombre total de personnes en situation d'itinérance recensées au cours d'une année donnée augmentera de 12 118 personnes, passant de 76 741 en 2025-2026 à 88 859 en 2028-2029. Cela représente une croissance totale de 15,8 % sur cette période, inférieure à la croissance totale de 23,3 % observée de 2022-2023 à 2025-2026. Parmi les facteurs qui devraient contribuer au ralentissement de la croissance au cours de la période de projection, on peut citer :

²⁹ En 2023 et 2024, les réfugiés et les demandeurs d'asile ont exercé une pression considérable sur les réseaux d'hébergement municipaux de plusieurs grandes municipalités de l'Ontario. Au plus fort de la crise, en août 2024, Toronto accueillait chaque nuit 6 490 demandeurs d'asile, ce qui représentait environ 60 % de la population totale de ses centres d'hébergement. À Hamilton, les ménages de réfugiés et de demandeurs d'asile occupaient jusqu'à 35 % des places dans les centres d'hébergement en février 2024, tandis qu'Ottawa a indiqué qu'environ 600 demandeurs d'asile adultes seuls représentaient 60 % des usagers de son réseau de centres d'hébergement pour adultes seuls. Voir les documents de la ville de Toronto, *Shelter Pressures and Access Initiatives - Updates* (en anglais seulement); de la région de Peel, *Asylum Claimant Response and Interim Housing Assistance Program (IHAP) Update* (en anglais seulement); de la ville de Hamilton, *Interim Housing Assistance Program: Funding Update* (en anglais seulement) et de la ville d'Ottawa, *Newcomer Reception Centres* (en anglais seulement).

³⁰ Les mesures de soutien au logement destinées aux personnes en situation d'itinérance constituent une partie des programmes provinciaux de logement destinés à cette population; elles comprennent principalement les suppléments au loyer versés au titre de l'Allocation Canada-Ontario pour le logement (ACOL) et l'aide au loyer indexée sur le revenu. L'élargissement de l'ACOL a entraîné la croissance des mesures provinciales de soutien au logement pour les personnes en situation d'itinérance. Pour plus d'information sur l'ACOL, veuillez consulter le document du BRF intitulé [Mise à jour sur les programmes de logement subventionné en Ontario](#).

³¹ Par exemple, la Ville de Toronto a indiqué que près de 2 000 demandeurs d'asile avaient quitté son réseau d'hébergement d'urgence de janvier à novembre 2025. Parmi eux, 323 personnes ont été transférées dans des hôtels financés par le gouvernement fédéral et environ 400 ont été orientées vers le centre d'accueil des demandeurs d'asile de la région de Peel. De plus, la Ville de Hamilton a indiqué que la proportion de demandeurs d'asile dans son réseau d'hébergement était passée d'environ 35 % au début de 2024 à 7 % en juillet 2025. Voir les documents de la ville de Toronto, *Shelter Pressures and Access Initiatives - Updates* (en anglais seulement), 28 novembre 2025; et de la ville de Hamilton, *Interim Housing Assistance Program: Funding Update* (en anglais seulement), 11 septembre 2025.

- Un ralentissement de la croissance démographique : la population de l'Ontario devrait augmenter de 0,5 % au total de 2025-2026 à 2028-2029, soit un rythme plus lent que la croissance totale de 6,2 % enregistrée de 2022-2023 à 2025-2026.
- L'amélioration de l'accessibilité au logement : le revenu par ménage des ménages à revenu faible ou modeste devrait augmenter de 9,0 % au total de 2025-2026 à 2028-2029, dépassant ainsi la croissance prévue du loyer médian du marché, qui s'établit à 7,3 % sur cette période.

Ces facteurs devraient être partiellement contrebalancés par :

- La diminution du soutien offert par les programmes provinciaux de lutte contre l'itinérance : le nombre de ménages bénéficiant du soutien des programmes provinciaux de lutte contre l'itinérance devrait passer de 204 876 en 2025-2026 à 187 205 en 2028-2029, soit une baisse de 8,6 %, comparativement à une hausse de 17,7 % observée entre 2022-2023 et 2025-2026 (voir le chapitre 4).
- Le ralentissement de la croissance des aides provinciales au logement destinées aux personnes en situation d'itinérance : de 2025-2026 à 2028-2029, le BRF prévoit que le nombre de personnes en situation d'itinérance bénéficiant des programmes provinciaux de logement augmentera de 12,9 % au total, soit un rythme plus lent que la croissance de 20,0 % enregistrée de 2022-2023 à 2025-2026³².

Données sur la population en situation d'itinérance

Les causes de l'itinérance

L'itinérance peut résulter d'une combinaison de facteurs tels que les difficultés financières, les problèmes de logement, les situations relationnelles et familiales, les problèmes de santé, les déménagements et autres incidents. Dans un rapport publié en 2023, Statistique Canada a indiqué que les facteurs d'itinérance les plus courants au Canada comprenaient les difficultés financières (41,8 %), les problèmes relationnels (36,9 %) et la fuite face à la violence (13,3 %)³³.

La ville de Toronto a fait état de facteurs similaires dans son document intitulé 2024 Street Needs Assessment³⁴ (évaluation des besoins des personnes en situation d'itinérance, en anglais seulement), dont le facteur le plus fréquemment cité pour la perte récente d'un logement est le manque de revenus suffisants pour se loger, mentionné par 41 % des répondants. Il s'agit d'une augmentation par rapport à 2021, quand 19 % des répondants avaient déclaré ne pas disposer de revenus suffisants pour se loger. La proportion de répondants ayant déclaré avoir quitté leur communauté ou déménagé a également augmenté de manière significative, passant de 5 % en 2021 à 31 % en 2024, ce qui reflète en partie le grand nombre de demandeurs d'asile récemment arrivés dans le réseau d'hébergement d'urgence de Toronto. Enfin, 22 % des répondants à l'évaluation des besoins des personnes en situation d'itinérance ont indiqué qu'une expulsion était à l'origine de leur plus récente perte de logement.

³² On prévoit que le ralentissement de la croissance des mesures provinciales de soutien au logement destinées aux personnes en situation d'itinérance sera attribuable à une expansion plus lente du programme ACOL. Pour plus d'information sur l'ACOL, veuillez consulter le document du BRF intitulé [Mise à jour sur les programmes de logement subventionné en Ontario](#).

³³ Voir le document de Statistique Canada : [Itinérance : comment en arrive-t-on là?](#), 6 décembre 2023.

³⁴ Voir le document de la ville de Toronto, [2024 Street Needs Assessment](#) (en anglais seulement), 7 juillet 2025, pp. 56 à 58.

Types d'itinérance

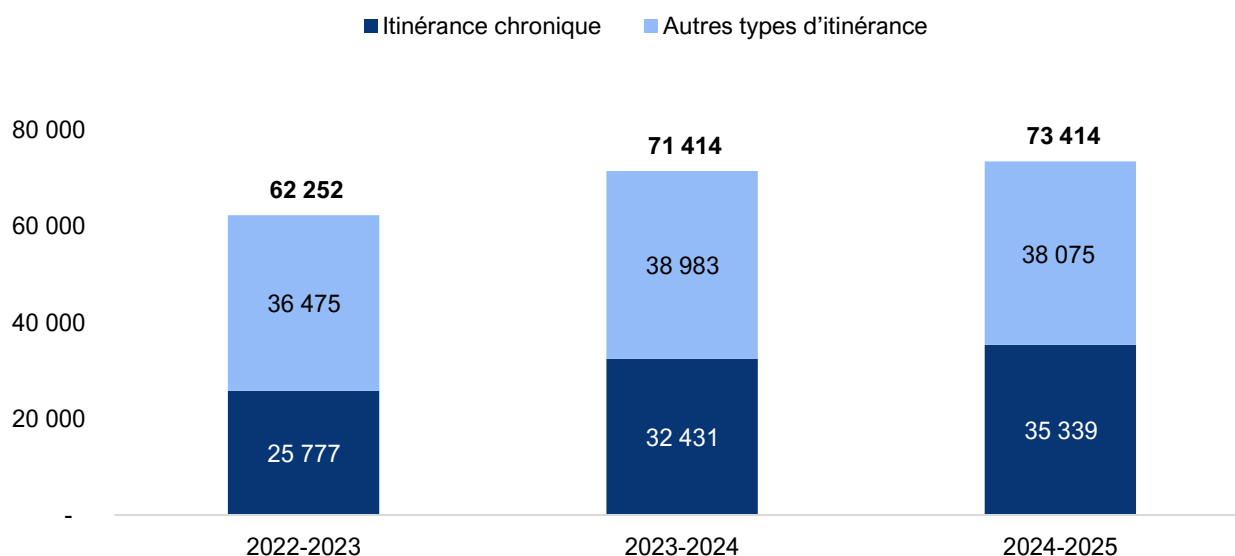
En 2024-2025, dernière année pour laquelle des données sont disponibles, la liste nominative a recensé 73 414 personnes en situation d'itinérance en Ontario, dont :

- 35 339 personnes (48,1 %) étaient en situation d'itinérance chronique. Cela représente une hausse de 37,1 % par rapport aux 25 777 personnes recensées en 2022-2023. L'itinérance chronique désigne les personnes qui sont actuellement sans abri et qui l'ont été pendant au moins six mois au cours de la dernière année³⁵. L'itinérance chronique est associée à des périodes d'itinérance plus longues, à des risques accrus de préjudice et à des besoins de soutien plus complexes, notamment en matière de maladie mentale, de consommation de substances et de handicaps³⁶.
- 38 075 personnes (51,9 %) ont connu d'autres formes d'itinérance. Cela représente une hausse de 4,4 % par rapport aux 36 475 personnes recensées en 2022-2023. Les « autres formes d'itinérance » comprennent l'itinérance épisodique (qui se manifeste de façon répétée, avec plusieurs épisodes au fil du temps) et l'itinérance temporaire (qui est brève et ponctuelle).

Figure 5.2

Nombre total de personnes en situation d'itinérance chronique et d'autres formes d'itinérance en Ontario figurant sur la liste nominative, par année, de 2022-2023 à 2024-2025

Personnes



Remarque : La liste nominative présente des limites importantes : une sous-représentation potentielle de la population totale en situation d'itinérance, y compris des personnes qui n'ont pas consenti à figurer sur la liste nominative, ainsi que des personnes en situation d'itinérance cachée dont les municipalités ignorent l'existence; le décompte en double dans la liste nominative des personnes qui ont déménagé d'une municipalité à l'autre; ainsi que les modifications et raffinements aux processus de collecte des données apportés par les municipalités pouvant réduire la comparabilité des données au fil du temps.

Source : Analyse par le BRF des données de la liste nominative fournie par le MAML.

³⁵ Voir le document [Homelessness Prevention Program \(HPP\) Guidelines](#) (en anglais seulement) avril 2022.

³⁶ Voir le document de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, *Instantané de données sur l'itinérance : Analyse de l'itinérance chronique parmi les personnes utilisant des refuges au Canada de 2017 à 2023*.

Analyse démographique

La liste nominative classe les personnes en situation d'itinérance selon leur âge et leur appartenance à une communauté autochtone. Sur les 73 414 personnes au total qui se sont retrouvées en situation d'itinérance en 2024-2025, 9 803 (13,4 %) étaient des jeunes et 63 611 (86,6 %) étaient des adultes³⁷. De 2022-2023 à 2024-2025, le nombre de jeunes et d'adultes en situation d'itinérance a augmenté respectivement de 26,2 % et de 16,7 %.

Parmi les personnes en situation d'itinérance en 2024-2025, 9 695 (soit 13,2 %) se sont identifiées comme autochtones et 63 719 (86,8 %) ne se sont pas identifiées comme autochtones³⁸. De 2022-2023 à 2024-2025, le nombre de personnes s'identifiant comme autochtones et de personnes ne s'identifiant pas comme autochtones en situation d'itinérance a augmenté respectivement de 14,0 % et de 18,6 %.

Tableau 5.1

Nombre total de personnes en situation d'itinérance figurant sur la liste nominative, par année et par catégorie démographique, de 2022-2023 à 2024-2025

Catégorie démographique	2022-2023	Personnes 2023-2024	2024-2025	Variation (de 2022-2023 à 2024-2025)	Pourcentage de changement (de 2022-2023 à 2024-2025)
Jeunes	7 765	9 042	9 803	2 038	26,2
Adultes	54 487	62 372	63 611	9 124	16,7
Total	62 252	71 414	73 414	11 162	17,9
Autochtones	8 504	9 075	9 695	1 191	14,0
Non autochtones	53 748	62 339	63 719	9 971	18,6
Total	62 252	71 414	73 414	11 162	17,9

Remarque : Le terme « jeunes » désigne les personnes en situation d'itinérance âgées de moins de 25 ans et vivant de façon indépendante de leurs parents ou de leurs aidants. Le terme « adultes » désigne les personnes en situation d'itinérance âgées de 25 ans et plus. Toutefois, ce terme peut également englober certains enfants de moins de 16 ans accompagnés de leurs parents ou de leurs tuteurs. La liste nominative présente des limites importantes : une sous-représentation potentielle de la population totale en situation d'itinérance, y compris des personnes qui n'ont pas consenti à figurer sur la liste nominative, ainsi que des personnes en situation d'itinérance cachée dont les municipalités ignorent l'existence; le décompte en double dans la liste nominative des personnes qui ont déménagé d'une municipalité à l'autre; ainsi que les modifications et raffinements aux processus de collecte des données apportés par les municipalités pouvant réduire la comparabilité des données au fil du temps.

Source : Analyse par le BRF des données de la liste nominative fourni par le MAML.

³⁷ Le terme « jeunes » désigne les personnes en situation d'itinérance âgées de moins de 25 ans et vivant de façon indépendante de leurs parents ou de leurs aidants. Le terme « adultes » désigne les personnes en situation d'itinérance âgées de 25 ans et plus. Toutefois, ce terme peut également englober certains enfants de moins de 16 ans accompagnés de leurs parents ou de leurs tuteurs.

³⁸ L'identité autochtone englobe les personnes qui s'identifient comme appartenant aux Premières Nations, aux Inuits ou aux Métis.

Analyse géographique

La liste nominative recense les personnes en situation d'itinérance par région de gestion des services. La majorité des personnes en situation d'itinérance en Ontario se trouve dans les grands centres urbains. En 2024-2025, la ville de Toronto a enregistré le plus grand nombre de personnes en situation d'itinérance, soit 19 462. Venaient ensuite la ville d'Ottawa (9 431), la ville de London (4 576), la ville de Windsor (4 007), la ville de Hamilton (3 744), le comté de Simcoe (3 504), la municipalité régionale de Peel (3 279), la municipalité régionale de Niagara (2 709), la municipalité régionale de York (2 493) et la municipalité régionale de Durham (1 987). Les 37 autres régions de gestion des services ont dénombré un total de 18 222 personnes en situation d'itinérance en 2024-2025.

Tableau 5.2

Nombre total de personnes en situation d'itinérance figurant sur la liste nominative, par année et par région de gestion des services, de 2022-2023 à 2024-2025

Région de gestion des services	Personnes			Variation (de 2022-2023 à 2024-2025)	Pourcentage de changement (de 2022-2023 à 2024-2025)
	2022-2023	2023-2024	2024-2025		
Ville de Toronto	21 192	21 369	19 462	-1 730	-8,2
Ville d'Ottawa	7 882	10 934	9 431	1 549	19,7
Ville de London	3 868	4 126	4 576	708	18,3
Ville de Windsor	2 606	2 922	4 007	1 401	53,8
Ville de Hamilton	3 716	3 674	3 744	28	0,8
Ville de Simcoe	2 580	3 204	3 504	924	35,8
Municipalité régionale de Peel	1 721	3 033	3 279	1 558	90,5
Municipalité régionale de Niagara	2 914	3 230	2 709	-205	-7,0
Municipalité régionale de York	1 388	2 006	2 493	1 105	79,6
Municipalité régionale de Durham	861	1 261	1 987	1 126	130,8
Tous les autres	13 524	15 655	18 222	4 698	34,7
Total	62 252	71 414	73 414	11 162	17,9

Remarque : La liste nominative présente des limites importantes : une sous-représentation potentielle de la population totale en situation d'itinérance, y compris des personnes qui n'ont pas consenti à figurer sur la liste nominative, ainsi que des personnes en situation d'itinérance cachée dont les municipalités ignorent l'existence; le décompte en double dans la liste nominative des personnes qui ont déménagé d'une municipalité à l'autre; ainsi que les modifications et raffinements aux processus de collecte des données apportés par les municipalités pouvant réduire la comparabilité des données au fil du temps.

Source : Analyse par le BRF des données de la liste nominative fourni par le MAML.

Au total, la population des personnes en situation d'itinérance en Ontario a augmenté de 17,9 % de 2022-2023 à 2024-2025. Parmi les dix principales régions de gestion des services, la municipalité régionale de Durham, la municipalité régionale de Peel et la municipalité régionale de York ont enregistré les hausses les plus marquées, soit respectivement 130,8 %, 90,5 % et 79,6 %. Deux des dix principales régions de gestion des services, soit la ville de Toronto et la municipalité régionale de Niagara, ont connu des baisses de 8,2 % et de 7,0 %, respectivement.

Après rajustement en fonction de la taille de la population, quatre des dix régions de gestion des services présentant les taux d'itinérance les plus élevés se trouvaient dans le Nord de l'Ontario. Le taux d'itinérance le plus élevé en 2024-2025 a été enregistré dans le district de Cochrane, lequel comptait 1 097 personnes en situation d'itinérance pour 100 000 habitants. Venaient ensuite le district de Rainy River (834), la ville de Windsor (824), la ville d'Ottawa (809), le district de Nipissing (804), la ville de Brantford (793), la ville de London (787), la ville de Kingston (695), le comté de Lennox et Addington (649) et le district de Thunder Bay (604). Les 37 zones de gestion des services restantes affichaient un taux moyen de 374 personnes en situation d'itinérance pour 100 000 habitants.

Tableau 5.3
Nombre total de personnes en situation d'itinérance figurant sur la liste nominative, par 100 000 habitants, par année et par région de gestion des services, de 2022-2023 à 2024-2025

Région de gestion des services	Personnes par 100 000 habitants			Variation (de 2022-2023 à 2024-2025)	Pourcentage de changement (de 2022-2023 à 2024-2025)
	2022-2023	2023-2024	2024-2025		
District de Cochrane	525	793	1 097	571	108,7
District de Rainy River	308	427	834	526	170,9
Ville de Windsor	569	617	824	255	44,8
Ville d'Ottawa	722	971	809	87	12,1
District de Nipissing	552	988	804	251	45,5
Ville de Brantford	739	777	793	54	7,3
Ville de London	706	728	787	81	11,5
Ville de Kingston	687	706	695	7	1,1
Comté de Lennox et d'Addington	151	154	649	498	329,2
District de Thunder Bay	976	611	604	-372	-38,1
Tous les autres	343	373	374	31	9,2
Total	406	451	452	46	11,4

Remarque : La liste nominative présente des limites importantes : une sous-représentation potentielle de la population totale en situation d'itinérance, y compris des personnes qui n'ont pas consenti à figurer sur la liste nominative, ainsi que des personnes en situation d'itinérance cachée dont les municipalités ignorent l'existence; le décompte en double dans la liste nominative des personnes qui ont déménagé d'une municipalité à l'autre; ainsi que les modifications et raffinements aux processus de collecte des données apportés par les municipalités pouvant réduire la comparabilité des données au fil du temps.

Sources : Analyse par le BRF des données de la liste nominative fournies par le MAML et Statistique Canada, Estimations de la population, 1^{er} juillet, selon la division de recensement, limites de 2021, Tableau 17-10-0152-01.

Parmi les dix régions de gestion des services présentant les taux d'itinérance les plus élevés, le comté de Lennox et Addington, le district de Rainy River et le district de Cochrane ont enregistré les hausses les plus marquées, soit respectivement 329,2 %, 170,9 % et 108,7 %, entre 2022-2023 et 2024-2025. Le district de Thunder Bay est la seule région de gestion des services figurant parmi les 10 premières à enregistrer une baisse, soit de 38,1 %.